



FLASH INFOS

ÉDITO

Notre AG s'est tenue en NORMANDIE et je m'en réjouis car c'était une région un peu déserte en unités de méthanisation. À l'heure actuelle, elle connaît un fort développement.

Lors de cette rencontre, nous avons pu capitaliser sur les expériences des uns et des autres et notamment sur les sujets CIVE & DIGESTAT et sa valorisation. Nous avons soulevé la problématique de la hausse subite des charges. Les porteurs de projet ont été fortement sensibilisés à revoir leur business plan compte tenu de la conjoncture actuelle.

A l'heure où l'énergie, le carbone, les transitions agricoles et climatiques sont des préoccupations fortes, la place de l'agriculteur méthaniseur est importante.

A côté de cela, le cadre réglementaire devient de plus en plus présent. La règle européenne RED II sera applicable dès JUILLET 2023 pour les unités dont la puissance en cogénération est supérieure à 2MWth/an, soit 880 kWe ou dont la puissance en injection gaz est supérieure à 200 Nm³/h. Ce cadre demandera des exigences professionnelles à la fois sur la comptabilité des intrants par rapport à une production de biogaz attendue et surtout il faudra s'assurer de la durabilité des matières que nous traitons sur nos unités. Pour les installations mises en service après le 1er JANVIER 2021, il faudra également faire son bilan GES. Même si aujourd'hui les seuils ne concernent pas tout le monde, il faut s'y préparer.

Par ailleurs, je rappellerais la nécessité du déploiement de la charte qui répond en grande partie aux exigences réglementaires et qui est primordiale en termes de sécurité de nos sites.

Prochainement nous allons interroger les adhérents sur vos attentes et propositions de fonctionnement de l'association. Le conseil d'Administration suivra un séminaire à l'automne prochain pour travailler les orientations à prendre.

Béatrice DESCHAMPS,
SCEA DU MONT AU ROUX / SAS E'CAUX BIOGAZ en Normandie,
Administratrice AAMF Normandie,
Secrétaire Adjointe de l'AAMF

ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION

RETOUR SUR LA RENCONTRE ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AAMF LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN

Le 31 mai, les rencontres AAMF ont débuté le matin par la visite du site d'Etienne Adeline, éleveur laitier qui a à cœur d'avoir une installation en cohérence avec son territoire.



Les échanges se sont poursuivis l'après-midi avec une session « économie » suivie de 3 ateliers en parallèle : Digestat, CIVE et Porteurs de projet.



Le 1^{er} juin s'est déroulée l'assemblée générale de l'association, l'occasion de rendre compte des actions menées par l'AAMF et pour Jean-François Delaitre, de présenter sa vision de la méthanisation agricole : « Je formule le vœu que la méthanisation agricole trouve rapidement la place qu'elle mérite dans le mix énergétique »



Fin des rencontres avec les visites des sites méthanisation et déconditionnement SAS Eaux'Biogaz et SCEA Mont aux Roux avec la famille DESCHAMPS.



LES SUPPORTS DE PRÉSENTATION DISPONIBLES SUR L'ESPACE ADHÉRENT

Tous les supports utilisés lors de ces deux jours sont disponibles sur l'espace adhérents AAMF :

- Interventions « Economie »
- Atelier Digestat
- Atelier CIVE
- Support complet de l'assemblée générale

■ ANNONCES DU GOUVERNEMENT SUR DES MESURES D'URGENCE POUR AIDER LES UNITÉS DE MÉTHANISATION EN SERVICE ET EN PROJET

Après d'âpres négociations avec les différents services de l'Etat, le Gouvernement a enfin annoncé le 28 juillet des mesures réglementaires visant à renforcer le développement des ENR. Les mesures concernant la filière méthanisation consistent à :

- Prendre en compte la hausse des coûts des matériaux pour tous les futurs projets de biométhane (indexation du K sur l'inflation comme pour les TA biométhane de 2011)
- Allonger le délai de mise en service pour les installations de production de biométhane ayant obtenu leur autorisation environnementale

L'AAMF se félicite d'une partie des dernières évolutions réglementaires, notamment celle de l'indexation du nouveau tarif d'achat du biométhane sur l'inflation. Cependant nous demandons au Gouvernement de respecter les avis du Conseil Supérieur de l'Energie (CSE) qui s'est tenu le 21 juillet dernier, en reprenant notamment nos demandes concernant l'allongement du délai de mise en service des projets

d'installations de production, la modification de la fréquence d'indexation L pour tous les contrats d'achat en injection et en cogénération ainsi que le caractère suspensif des recours applicables à tous les projets.

Pour faire face à cette crise énergétique, l'AAMF négocie également d'autres mesures pour répondre à l'inflation subie par nos unités de méthanisation :

- Étendre l'aide aux entreprises grandes consommatrices d'électricité du plan de résilience à toutes les unités de méthanisation (= inclure les sites de cogénération)
- Permettre de développer l'autoconsommation des unités

Nous reviendrons auprès de vous dès publication des textes officiels prévus prochainement.

Communiqué de presse : www.ecologie.gouv.fr/agnes-pannier-runacher-annonce-des-mesures-durgence-accelerer-developpement-production-denergies

■ NOUVEAU DÉCRET CULTURE (INFORMATION TRANSMISE LE 5 AOÛT 2022)

Le Gouvernement a publié le 5 août le nouveau décret relatif aux cultures utilisées pour la production de biogaz et de biocarburants. Ce décret modifie notamment le décret n°2016-929 du 7 juillet 2016 pris pour l'application de l'article L.541-39 du code de l'environnement. Ce texte est entré en application à partir du 6 août.

Qui est concerné et comment ? : cf. mail AAMF-FORUM du 05/08/2022.

L'AAMF a réussi à :

- Exclure de la règle des 15% du tonnage brut total des cultures principales les intrants issus des prairies permanentes ainsi que les zones tampon enherbée
- Supprimer les contraintes sur les itinéraires techniques des CIVE
- Clarifier la définition de culture principale et CIVE.

Décret n° 2022-1120 du 4 août 2022 relatif aux cultures utilisées pour la production de biogaz et de biocarburants :
www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046144291

■ ACCUEIL DES ÉQUIPES DE LA CRE SUR DEUX SITES DE MÉTHANISATION AGRICOLE EN BRETAGNE

La commission de régulation de l'Énergie a lancé début 2022 dans le cadre du comité de prospective un groupe de travail sur les enjeux de la biomasse et de la neutralité carbone. Ce comité regroupe tous les acteurs privés et institutionnels des filières des bioénergies.

L'objectif de ce GT est de déterminer :

- l'impact des bioénergies sur le cycle du carbone et l'usage de la biomasse
- les trajectoires à suivre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

La CRE cherche par ce rapport à éclairer les pouvoirs publics

sur le rôle déterminant des territoires dans les transitions énergétiques. Ce travail vise à compléter le dernier rapport sur le verdissement du gaz réalisé en juillet 2019.

L'AAMF très active au sein de ce comité a proposé au comité de visiter deux unités de méthanisation :

- un site de méthanisation agricole en cogénération : le GAEC Lamoureux de 250 KWé à Noyal sur Vilaine mise en service le 2 mars 2012
- un site de méthanisation en injection : la SARL CASTELMETHA de 125 NM³/h sur Noyal Chatillon sur Seiche de janvier 2020



L'AAMF tient à remercier tout particulièrement Daniel LAMOUREUX et Patrick BOURSAULT et leurs équipes ainsi que l'AAMB pour leur accueil et leur mobilisation à l'occasion de cette journée. Merci à vous !

Ces visites ont permis de réunir environ 25 participants dont plus de 10 représentants de la CRE. Des élus ont également été rencontrés à l'occasion du déjeuner. La visite a débuté par la découverte du site de méthanisation en cogénération et s'est ensuite poursuivie par celle du site de méthanisation avec injection de biométhane.

Cette journée visait à sensibiliser les membres de la CRE sur la pertinence de nos projets au sein des territoires afin de répondre aux enjeux climatiques et agricoles. Les échanges ont principalement visés à :

- Prouver le professionnalisme de nos unités de méthanisation agricole
- Expliquer le process des unités de méthanisation et justifier la cohérence des biomasses utilisées
- Montrer la complémentarité de nos unités avec les productions agricoles des territoires
- Illustrer les externalités positives créées par nos unités agricoles
- Démontrer et justifier les améliorations opérées sur les sites

Cette journée a également permis de rencontrer plusieurs élus locaux avec notamment la présence de Monsieur le préfet de Bretagne Emmanuel BERTHIER.

Jean-Marc ONNO, 1^{er} Vice-Président de l'AAMF et Président de l'AAMB a ainsi présenté les chiffres de la méthanisation de Bretagne. Sur la base de ces échanges Jean-François DELAITRE et Jean-Marc ONNO ont ainsi présenté les propositions portées par l'AAMF construites autour de 4 axes :

- La définition d'un cadre de développement équilibré de la méthanisation
- Le renforcement de l'acceptabilité des projets en prenant en compte dans les nouveaux dispositifs les spécificités agricoles ainsi que la juste valeur du sujet climatique que porte notre filière
- Le changement de paradigme face au contexte actuel lié à la crise sanitaire et la crise énergétique
- La levée des verrous réglementaires pour assurer le déploiement du potentiel de la méthanisation agricole au sein des territoires

Consulter l'article de la CRE : www.cre.fr/Actualites/visite-d-une-delegation-du-comite-de-prospective-de-la-cre-sur-deux-sites-de-methanisation-agricole

Pour en savoir plus sur la CRE : www.cre.fr/La-CRE/qui-sommes-nous

Dernier rapport sur la méthanisation de la CRE : www.eclairerlavenir.fr/rapports/rapport-2019-gt1

L'AAMF EN FORCE À BORDEAUX POUR LE SALON EXPOBIOGAZ

AAMF et VAM en tant qu'association régionale d'AAMF en Nouvelle-Aquitaine, ont animé les ateliers d'échanges du village agricole :

- Économie (restitution des 90 nouvelles références prodige, maîtrise des charges et formation éco comparaison au groupe),
 - ICPE/recours/concertation/financement
 - produire des CIVE,
 - monter des stations BIOGNV pour décarboner l'agriculture

De plus, nous avons apporté expertises et témoignages d'adhérents aux conférences suivantes :

- La certification RED II
- les biodéchets,
- l'autoconsommation électrique,
- les bonnes pratiques contractuelles
- le financement

En exclusivité pour les adhérents AAMF : [présentations sur l'espace adhérents aamf.fr](#)



Une équipe motivée à votre service !

L'AAMF EN RÉGION

■ LE 6 MAI EN HAUTS DE FRANCE

Le président AAMF s'invite pour échanger avec les adhérents du secteur ; la journée se termine avec la visite de l'unité SARL BIO-AISNERGIES (02)

■ LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN EN NORMANDIE

Accueil et 3 visites de sites (cf AG ci dessus)

■ LE 2 JUIN EN NOUVELLE AQUITAINE

Formation biologie VAM/AAMF Nouvelle Aquitaine avec l'expertise de AILE



■ LE 3 JUIN EN NOUVELLE AQUITAINE

Inauguration SAS PJF Bioenergies (86)



■ LE 3 JUIN EN PAYS DE LOIRE

Job dating régional sur l'unité SAS méthamaine (53)

■ LE 17 JUIN EN BRETAGNE

Réunion AAMB/AAMF Bretagne studieuse et riche en infos !



■ LE 24 JUIN EN NORMANDIE

Inauguration SAS Agrigaz Vire (14)



■ LE 24 JUIN EN GRAND EST

Inauguration SAS Le Puisot (08)



■ LE 20 JUILLET EN NOUVELLE AQUITAINE

Inauguration SAS Meth'Allasac (19)



■ LES 27-28 AOÛT EN GRAND EST

Stand AAMF à Silphie days à Damas et Bettigny (88)



■ LES 9-10-11 SEPTEMBRE EN CENTRE

Stand AAMF à Terre de Jim à Outarville (45 – Loiret)



■ DÉMARRAGE DE L'OPÉRATION « MON TRACTEUR ROULE AU BIOGAZ PRODUIT À LA FERME »

Après de longues tractations ils arrivent enfin dans les fermes : Grâce au financement de l'ADEME, GRDF et GRT, 6 tracteurs au GNV arrivent sur des fermes en Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France et Nouvelle-Aquitaine pour un essai en conditions réelles qui s'étendra jusqu'à mi-2025.

L'essai permettra de qualifier les performances de ce tracteur GNV pour un usage à la ferme sur une large palette de travaux : transport, semis et récoltes, épandage, travail du sol...



■ DIGESTAT : UNE NOUVELLE « FICHE PRODUIT » POUR LES UTILISATEURS DU CAHIER DES CHARGES CDC DIG

Ceux qui valorisent déjà leur digestat avec le cahier des charges CDC Dig le savent, la cession de digestat via le CDC Dig doit être assortie d'un document d'accompagnement énonçant un ensemble de mentions obligatoires : dénomination et type de produit, site de production, N° de lot, valeur agronomique et teneurs en ETM, HAP, etc...

Afin de vous faciliter la tâche, le GT Agronomie et Retour au sol du Digestat vous a préparé une « fiche produit » préremplie prévoyant tous les éléments obligatoires prévus par la réglementation. Disponible au format Excel sur l'espace adhérents, il vous suffira de remplir les informations relatives à votre unité de méthanisation (une fois) et à votre digestat (pour chaque lot) pour avoir une fiche d'accompagnement conforme à la réglementation.

Pour accéder à la fiche produit CDC Dig : <https://aamf.fr/ea-sites-fonction-digestat>

Pour rappel :

■ Le cahier des charges complet peut être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042506471>

■ Tous les utilisateurs du CDC Dig sont tenus de se déclarer auprès du SRAL. Procédure de déclaration détaillée dans l'[espace adhérents](#).

■ UNE BOÎTE À OUTILS BIOGNV EN COURS D'ÉLABORATION

Depuis le début de l'année, le GT BioGNV de l'AAMF travaille, avec ses partenaires, à l'élaboration d'une boîte à outils pour les porteurs de projets de stations bioGNV. Les trois principales composantes de cette boîte à outils sont :

■ **Un guide « Monter sa station bioGNV agricole »** : En cours de finalisation, ce guide vous apportera des réponses concrètes sur le dimensionnement d'une station et les démarches à accomplir pour lancer son projet. Parution prévue automne 2022.

■ **Un catalogue de constructeurs de stations** : Le GT bioGNV a rencontré pour vous plusieurs constructeurs afin d'identifier les offres de chacun, les types et tailles de stations proposées et les niveaux d'investissements correspondants. Les offres ainsi identifiées sont compilées dans un fichier « catalogue » qui vous aidera à identifier les constructeurs et les offres pouvant correspondre à votre besoin. Ce travail de défrichage et de compilation, en cours, devrait aboutir à une première version de catalogue à la fin de l'année 2022.

■ **Des fiches technico-économiques par type de station** pour vous aider à construire votre BP selon le modèle et la taille de la station projetée. Parution prévue automne 2022.

■ L'ÉNERGIE RÉACTIVE QUÉSACO ?

L'énergie électrique consommée sur le réseau a deux composantes. D'une part l'énergie active en kWh qui est valorisée par l'utilisateur (moteur mécanique, chauffage, etc.). D'autre part l'énergie réactive en kVarh qui traduit la présence de champs magnétique intrinsèque au fonctionnement des bobines et transformateurs. La surfacturation de cette énergie réactive, par le fournisseur d'électricité, peut bien souvent être évitée. Une fiche de bonne pratique à ce sujet ainsi qu'un simulateur sont désormais disponibles sur l'espace adhérent : **Sites en fonctionnement\Valorisation du Biogaz\Cogénération\Énergie réactive** et vous ont été communiqués par AAMF FORUM le 22/08/2022.



■ ÉTUDE DE L'EFFET DE L'ÉPANDAGE DU DIGESTAT SUR LA QUALITÉ DES SOLS : Résultats imminents

Depuis 2020, le GT Agronomie et Retour au sol du digestat travaille sur la question des effets du digestat sur la qualité des sols. Objectif principal : répondre aux nombreuses questions des agriculteurs, chercheurs et opposants sur les effets, positifs ou négatifs, que le digestat pourrait avoir sur les sols.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2020-2021 avec des prélèvements terrain réalisés par quatre groupes d'étudiants et une compilation globale des résultats par une stagiaire, Anne Mazzoni, qui avait donné lieu à un webinaire de restitution aux adhérents fin 2021. Ces premiers résultats indiquaient peu d'effets des digestats sur les sols, mais avaient mis en évidence le besoin de continuer le recueil de données en étant vigilant sur le choix des parcelles.

Une seconde phase de travaux a été lancée cette année avec le recrutement d'une autre stagiaire, Ludivine Salson. L'objectif de cette phase était double :

- Approfondir l'analyse des données existantes ;
- Compléter le jeu de données par des nouveaux prélèvements, en corrigeant les erreurs méthodologiques identifiées au préalable et en restreignant le choix des indicateurs étudiés à ceux identifiés comme les plus pertinents à l'issue de la 1^{ère} phase.

Ludivine a ainsi réalisé des prélèvements sur 12 parcelles sur 5 exploitations agricoles. Une attention particulière a été portée aux parcelles prélevées afin d'avoir toujours un jeu de 2 parcelles comparables, l'une recevant du digestat et l'autre non.

A l'issue de son stage fin août 2022, les résultats, en cours de validation, vous seront diffusés prochainement via le rapport de Ludivine.

Nous remercions encore tous les adhérents qui ont ouvert leurs portes aux étudiants et à Ludivine !

■ APPEL À PROJET - TERRITOIRE ENGAGÉ GAZ VERT DE GRDF

GRDF souhaite mettre en valeur les territoires engagés au niveau de la production de gaz vert et de ses usages, en partageant les initiatives et expériences des territoires et en favorisant leurs mises en réseau. De ce fait GRDF propose un AAP visant à soutenir le développement de nouveaux projets innovants autour des gaz verts.

Vous trouverez le détail de cet AAP sur la plateforme : <https://innovation.grdf.fr/challenge/show/37>
Date limite de dépôt de projet : 15 octobre 2022

VOS CONTACTS AAMF

Président (Jean-François Delaitre) : jfdelaitre@aamf.fr

Délégué Général (Laurent Faure) : lfaure@aamf.fr

Hélène (Porteurs de Projets - Technico-économique - Régionalisation) : helene@aamf.fr

Laureline (Animatrice Technique Agronomie - BioGNV - Voie Solide - Charte) : laureline@aamf.fr

Adrien (Animateur Technique Valorisation Biogaz) : adrien@aamf.fr

Annelise (Administration - Com Externe - Biodéchets - Charte) : annelise@aamf.fr

Laetitia (Comptabilité) : compta@aamf.fr

AGENDA

- **8 SEPTEMBRE** : Journée VAM / AAMF - Nouvelle Aquitaine à SAS Energie Fermière (86)
- **9 SEPTEMBRE** : Inauguration SAS Migné Biométhane (86)
- **9-10-11 SEPTEMBRE** : Stand AAMF Centre - Terre de Jim à Outarville (45)
- **13-14-15 SEPTEMBRE** : SPACE à Rennes (35)
- **17 SEPTEMBRE** : AG constitutive AAMF Occitanie + Table ronde « Les bénéfiques de la méthanisation agricole sur un territoire » et visites à l'occasion des 10 ans SARL Le Garrit Energie Environnement à Mayrac (46).
- **17-18 SEPTEMBRE** : JOURNÉES NATIONALES DU BIOGAZ - Les adhérents AAMF ouvrent leurs portes au grand public.
Plus d'infos sur : aamf.fr/journees-nationales-du-biogaz-2022
- **20 SEPTEMBRE (14H EN VISIO)** : Echanges Recours et Financement pour les adhérents en projet.
- **22 SEPTEMBRE** : Formation Economie injecteurs VAM / AAMF - Nouvelle Aquitaine à SAS Méthavert (36)
- **23 SEPTEMBRE** : Journée AAMB / AAMF Bretagne
- **FIN SEPTEMBRE** : Echanges Recours et Financement pour les adhérents en projet.
- **28 SEPTEMBRE** : Rencontre du GT Injection AAMF sur le site de Méthabraye. Parmi les sujets au programme de la journée, des échanges sur l'électricité, Méthacompare et la liquéfaction.
- **4-5-6-7 OCTOBRE** : Sommet de l'élevage à Clermont Ferrand (63)
- **5 OCTOBRE** : Journée AAMF Pays de Loire
- **4 NOVEMBRE** : Formation Economie cogénérateurs VAM / AAMF Nouvelle Aquitaine à SAS Mosellerie Bio Energie (37)
- **8 NOVEMBRE** : Formation Agrément Sanitaire & ICPE AILE / AAMF Pays de Loire à Nantes
- **9 NOVEMBRE** : Journée AAMF en Normandie
- **6-10 NOVEMBRE** : SIMA à Paris Nord / Villepinte. Présentation d'un tracteur GNV et de l'opération AAMF « Mon tracteur roule au biogaz produit à la ferme » sur le stand de GRDF.
- **17 NOVEMBRE** : Formation Economie cogénérateurs AAMF Occitanie
- **22-23-24 NOVEMBRE** : Stand AAMF au salon des maires de France
- **29-30 NOVEMBRE** : Conventions d'affaire Biogaz Vallée du biogaz et de la méthanisation à Saint Etienne (42). **Pour qui ?** Exploitants ou porteurs de projet de méthanisation et / ou stations GNV. **Qu'est-ce que c'est ?** Les conventions d'affaire, ce sont des présentations et discussions sur des sujets d'actualité de la filière méthanisation/bioGNV, mais c'est surtout un ensemble de rendez-vous personnalisés, spécialement préparés sur mesure pour répondre à vos besoins : vous indiquez quels types d'acteurs vous souhaitez rencontrer, Biogaz Vallée se charge de programmer des sessions de RDV de 15 min avec les interlocuteurs qui vous intéressent. Ce format vous permet d'identifier rapidement des contacts utiles en un minimum de temps (jusqu'à 12 RDV de 15 min sur 2j). L'évènement est gratuit pour vous : Préinscription sur <http://bit.ly/b2bmetha-2022>.



LE CLUSTER DE LA MÉTHANISATION EN FRANCE

VOTRE RÉFÉRENT TERRITORIAL

■ **FIN D'ANNÉE** : Journée VAM / AAMF Journées AAMF dans les **autres régions de France** selon vos besoins/demandes ... contactez votre référent territorial :

RÉGION	ENTITÉ (par ordre de création)	PRÉNOM	NOM	TÉLÉPHONE
Nouvelle Aquitaine	VAM	Yves	DEBIEN	06 11 89 15 56
Bretagne	AAMB	Jean-Marc	ONNO	06 85 84 66 67
Île de France	EVF	Jean-François	DELAITRE	06 31 28 36 24
Auvergne Rhône Alpes	LBA	Nicolas	ROBERT	06 58 48 58 20
Occitanie		Adeline	CANAC	06 74 36 85 77
Normandie		Etienne	ADELINE	06 86 83 01 02
Pays de Loire		Benoît	DUTERTRE	06 79 91 90 58
Centre		Nicolas	PETIT	06 10 34 31 22
Hauts de France		David	BATTEUX	06 15 36 49 68
Grand Est (Champagne Ardennes)		Adrien	PERRIER	07 86 96 18 40
Grand Est (Alsace Lorraine)		Silvère	ADAM	06 81 37 41 21
Bourgogne Franche Comté		Christophe	ROUSSEAU	06 31 85 96 41

NOS PARTENAIRES

